



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2021-6-28

R Prefecture

PÉRIGORD-LIMOUSIN

Communauté de communes

PÉRIGORD-LIMOUSIN

024-242400752-20211208-2021_6-28-DE

Recu le 15/12/2021

Publié le 15/12/2021

DORDOGNE

Séance du 08 décembre 2021

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
05/11/2021

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Patrick, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : DESSOLAS Frédéric (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente a donné pouvoir à Christine DEGLANE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), COUTURIER Pierre-Yves (absent), KARP Michel (absent)

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Procédure de déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Thiviers -> site d'exploitation d'un gisement de quartz par le groupe IMERYS au lieu-dit Razac

Nature du projet : Aménagement d'un nouveau site d'exploitation d'un gisement de quartz

Porteur du projet : Société IMERYS CERAMICS FRANCE - Quartz de Dordogne

Localisation géographique du projet : Commune de THIVIERS, lieu-dit RAZAC, sur les parcelles listées dans le tableau ci-dessous

Surface totale du projet : 45 hectares environ - 45 ha 60 a 76 ca plus précisément.

L'extraction de quartz par le groupe mondial IMERYS :

Ce groupe possède actuellement en France deux principaux sites d'extraction de quartz :

- Quartz de Dordogne
- Quartz et Sable du Lot

En Dordogne, jusqu'à présent, le groupe IMERYS possède les **3 sites d'extraction** de quartz suivants :

- Site établi à St Pierre de Côte / St-Jean de Côte
- Site localisé à Vaunac / St-Pierre de Côte

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_28-DE
Reçu le 15/12/2021
Publié le 15/12/2021

- Site présent sur la commune de St-Paul la Roche (arrêt de son exploitation en 2021. Gisement en fin de vie. En cours de réhabilitation -> projet photovoltaïque en cours d'instruction mené en partenariat avec la société Engie Green)

IMPORTANT : l'aménagement par le groupe IMERYS d'un nouveau site d'exploitation et d'extraction de quartz au lieu-dit Razac à Thiviers vient compenser la fermeture de celui de Saint-Paul la Roche dont le gisement est en fin de vie. Ce site présentait des caractéristiques similaires à celui prévu à Thiviers. Le site de Saint-Paul la Roche fait l'objet d'un projet photovoltaïque au sol en cours d'instruction, développé par la société Engie Green dans le cadre de sa réhabilitation.

Le quartz : applicatifs et usages

Pour information, le quartz est appliqué et utilisé dans de nombreux domaines et notamment :

- la réalisation de sols industriels
- l'épuration des eaux
- le sablage industriel
- les matériaux de décoration (parcs, allées, parkings...)
- l'aménagement de terrains de golf (bunkers)
- l'horlogerie
- la joaillerie

Dans l'industrie, cette espèce minérale à haute valeur ajoutée, peut être appliquée à différents usages, notamment :

- Alliages d'aluminium (fero silicium)
- Silicium sur panneaux solaires
- Silicium en poudre (électronique, réfractaires, pyrotechnie)
- Silicium métal (chimie des silicones)

Caractéristiques du nouveau site d'exploitation de quartz projeté par IMERYS à Thiviers

En 2000 : IMERYS débutait ses premiers sondages géologiques sur ce site

En 2013 : IMERYS approfondissait ses investigations par la conduite d'exploration géologique

Juillet 2021 : IMERYS rédige actuellement son dossier ICPE pour ce projet d'aménagement.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_28-DE
 Reçu le 15/12/2021
 Publié le 15/12/2021



Parcelle concerné par le projet de carrière IMERYS
 Site de Razac / Commune de THIVIERS

Section	Lieu-dit	Numéro	Surface m ²	Surface incluse dans le projet m ²	
BM	Bois de Razac	31	209 480	120 540	
		61	810	102	
		63	16 313	15 233	
		96	276 718	35 224	
		97	52 999	15 540	
		100	387	387	
		101	3 873	3 873	
		CR de Razac à Pierrefiche 230m	920		
	Razac - Est	5	1 170	450	
		70	36 606	36 462	
		71	21 435	21 435	
		72	15 072	15 072	
		73	21 932	21 932	
		87	1 774	901	
		89	178	178	
		90	270	270	
		91	36 278	36 278	
		94	72	72	
		109	1 350	1 350	
		110	23 652	6 418	
		112	1 496	41	
		115	1 260	1 260	
		117	24 720	5 553	
		118	1 294	1 294	
		120	26 968	6 262	
		121	4 565	1 943	
		124	26 188	9 461	
		126	15 808	15 381	
	127	1 689	1 689		
	129	1 144	1 144		
	CR de Razac à Pierrefiche 300m	1 200			
	BN	Razac - Ouest	9	2 040	2 040
			61	4 640	4 640
62			586 750	71 531	
TOTAL			45 ha 60 a 76 ca		

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
 Sous-Préfecture

Le Président
 Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
 Le Président,

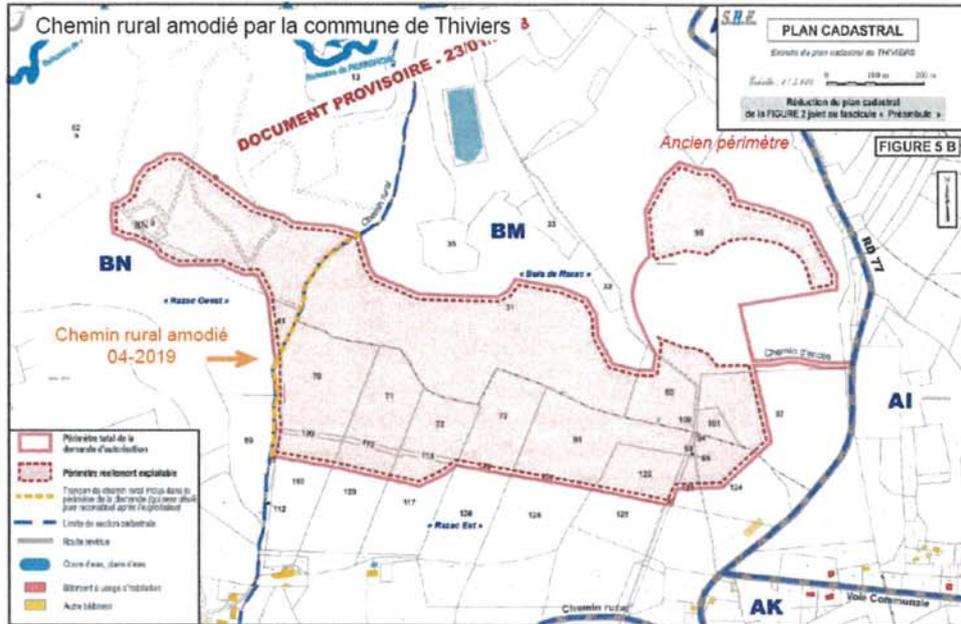
Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_28-DE
Reçu le 15/12/2021
Publié le 15/12/2021

Plan cadastral du projet



IMERYS
Ceramics

Méthode d'exploitation

- Similaire au site de St-Paul :
 - Criblage des matériaux alluvionnaires
 - Récupération des galets de Quartz
 - Remise en état coordonnée avec les passants de crible
 - Exploitation saisonnière ~ 6 mois/an
- Roulage par camions des concentrés de galets jusqu'à l'usine de tri du site de Boudeau à St-Jean-de-Côle

Atelier mobile de criblage
3 engins : pelle, crible, chargeur



- Phasage d'exploitation :
 - 2 chantiers simultanés max.
 - Fosse d'extraction < 2ha
 - Faible profondeur : 5m
- Phasage d'exploitation glissant : impact minimal et coordonné sur les surfaces agricoles et forestières

IMERYS
Ceramics

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_28-DE
Reçu le 15/12/2021
Publié le 15/12/2021

Remise en état réalisées

- Phasage d'exploitation glissant :
 - Impact minimal et coordonné sur les surfaces agricole et forestières
- Zone boisée : feuillus & résineux
- Zone humide à végétation variée & verger



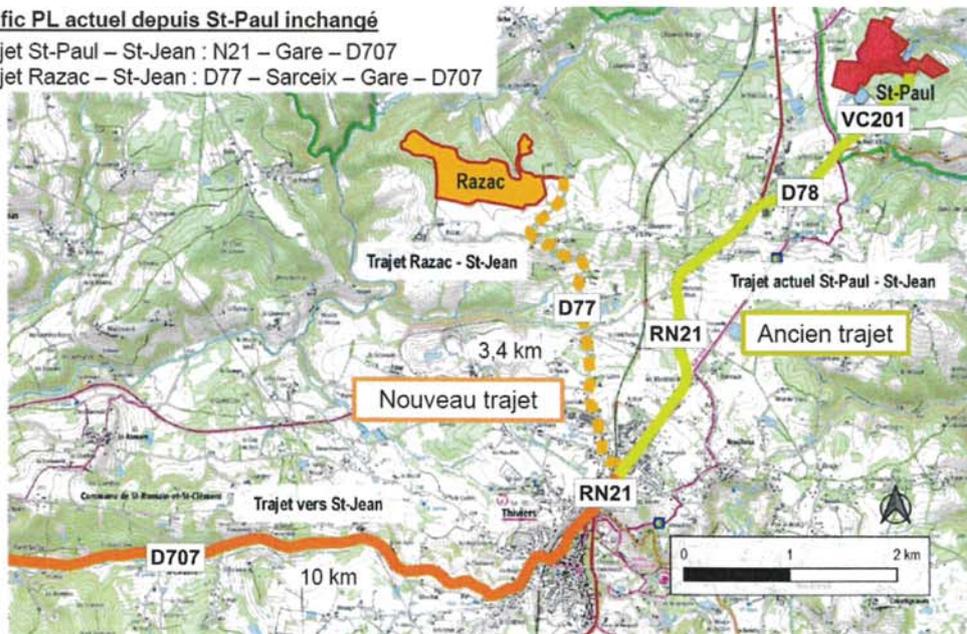
IMERYS
Ceramics

Route d'accès – transport des galets de Razac à St-Jean

Trafic PL actuel depuis St-Paul inchangé

Trajet St-Paul – St-Jean : N21 – Gare – D707

Trajet Razac – St-Jean : D77 – Sarceix – Gare – D707



IMERYS
Ceramics

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication.



AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_28-DE
 Reçu le 15/12/2021
 Publié le 15/12/2021

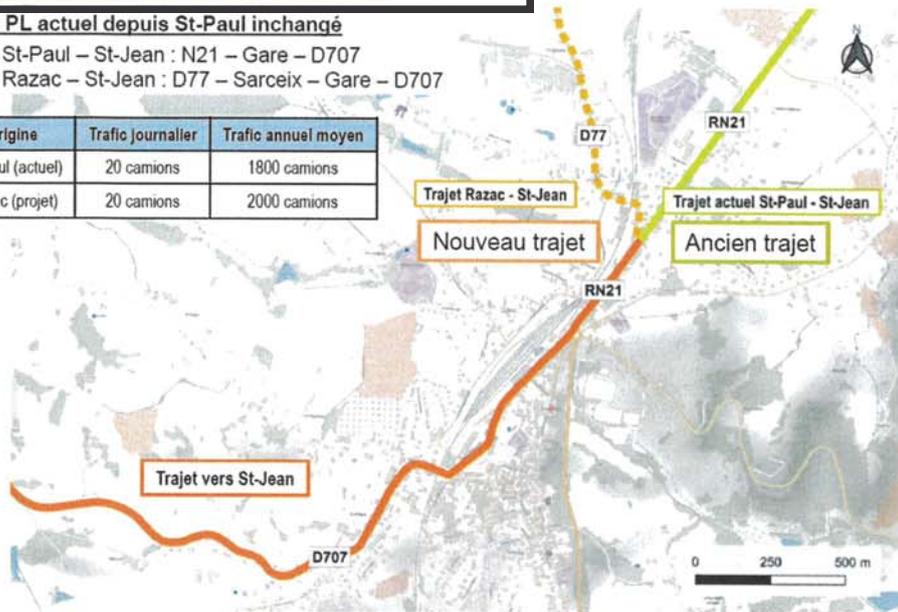
Route d'accès transport des galets de Razac à St-Jean

Trafic PL actuel depuis St-Paul inchangé

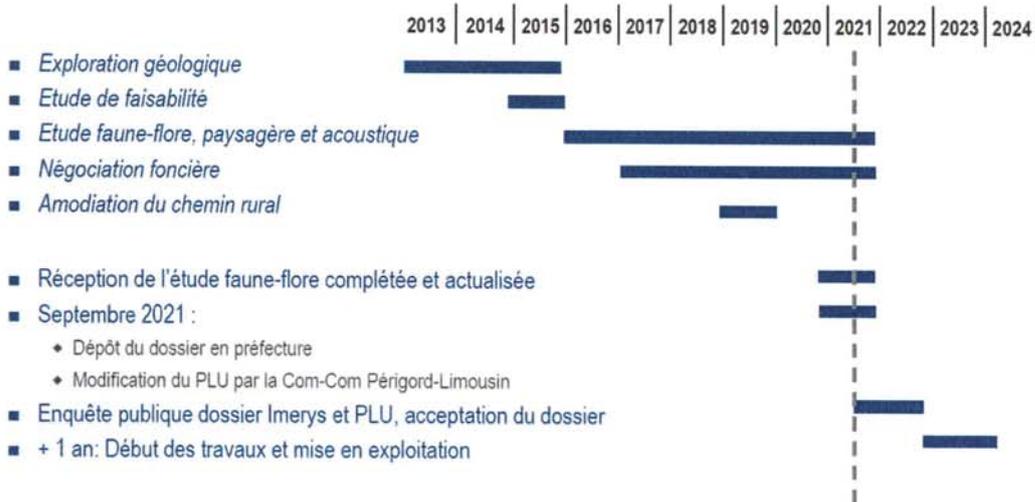
Trajet St-Paul – St-Jean : N21 – Gare – D707

Trajet Razac – St-Jean : D77 – Sarceix – Gare – D707

Origine	Trafic journalier	Trafic annuel moyen
St-Paul (actuel)	20 camions	1800 camions
Razac (projet)	20 camions	2000 camions



Etat d'avancement du projet



Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président
 Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
 Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_28-DE
Reçu le 15/12/2021
Publié le 15/12/2021

Adaptation nécessaire du Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel de la commune de Thiviers

La commune de Thiviers possède actuellement un PLU, approuvé le 07/07/2004, qui a subi plusieurs évolutions :

- Modification n°1 approuvée le 29/08/2006
- Révision simplifiée approuvée le 25/10/2007
- Modification n°2 approuvée le 13/11/2013
- Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité n°1 approuvée le 10/12/2020 (projet d'extension de la Carrière de Thiviers)
- (en cours) Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité n°2 (projet de champ solaire)

Les parcelles concernées par le projet d'extraction porté par la société IMERYS au lieu-dit Razac, appartiennent à 3 zonages différents dans le PLU de Thiviers :

- **Zone « AUyc »** : Sites présentant des potentiels d'exploitations du sous-sol. Ne sont admises que les carrières, ainsi que les constructions et installations nécessaires à leur exploitation, à condition que les voies et réseaux le desservant permettent de répondre aux besoins de l'exploitation et du transport des matériaux extraits.

- **Zone « N »** : Toutes constructions sont interdites à l'exception des affouillements et des exhaussements du sol, désignés à l'article 442.2 du code de l'urbanisme lorsqu'ils sont destinés aux recherches minières ou géologiques, aux fouilles archéologiques, ainsi qu'à satisfaire les besoins en eau des exploitations agricoles.

- **Zone « Np »** : Toutes constructions sont interdites à l'exception des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans la mesure où elles ne compromettent pas le caractère naturel de la zone.

Il est nécessaire, après échanges et réunions avec les services déconcentrés de l'Etat en Dordogne, de modifier le PLU de la commune de THIVIERS pour permettre l'aménagement de ce site d'extraction par la société IMERYS.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

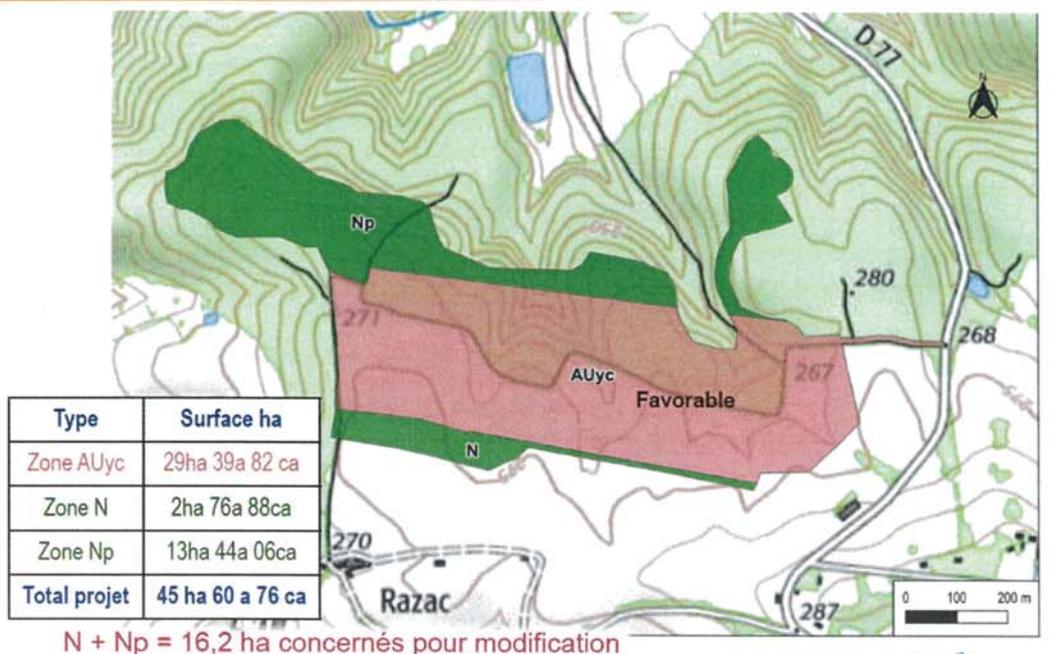
Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_28-DE
Reçu le 15/12/2021
Publié le 15/12/2021

PLU actuel



IMERYS
Ceramics

Choix de la procédure d'urbanisme retenue visant à adapter le PLU de la commune de Thiviers pour ce projet d'aménagement :

Dans le respect de l'article L300-6 du Code de l'Urbanisme, la communauté de communes Périgord-Limousin fait le choix d'opter pour la **procédure d'urbanisme de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité de ce Plan Local d'Urbanisme**.

Ceci, dans le but notamment de conduire une procédure simple et accélérée.

Conformément à l'article R153-15 du code de l'urbanisme, la procédure est engagée par la présente délibération communautaire, à l'initiative du président de la Communauté de communes Périgord-Limousin compétente en matière de PLU.

Le dossier fera l'objet d'un examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale (DREAL Aquitaine).

La communauté de communes Périgord-Limousin sollicitera l'appui d'un bureau d'études compétent en urbanisme pour conduire cette procédure après mise en concurrence. Les crédits correspondants à cette prestation ont déjà été votés dans le cadre du budget 2021.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021.
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_28-DE
Reçu le 15/12/2021
Publié le 15/12/2021

Contexte d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La Communauté de communes Périgord-Limousin (CCPL) s'est dotée de la compétence « planification en urbanisme » (élaboration d'un PLUi, modification des documents d'urbanisme). Par délibération en date du 15 novembre 2018, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Le travail d'élaboration du PLUi a commencé en ce début d'année 2021 et sa durée est estimée à 4 ans.

Cette opération portée par le groupe IMERYS et ses incidences en matière de parcelles et zonage seront ré intégrées par la Communauté de communes Périgord-Limousin dans son PLUi.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-54 et suivants, L 300-6, R 153-15, article R 151-21 du code de l'urbanisme et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thiviers approuvé le 07/07/2004, modifié le 29/08/2006, révisé le 25/10/2007, modifié une seconde fois le 13/11/2013, mis en compatibilité le 10/12/2020,

Considérant l'intérêt général du projet de création d'un site d'exploitation de carrières, par la société Imerys Ceramics France - Quartz de Dordogne, au lieu-dit Razac de la commune de Thiviers motivé :

- d'une part par le maintien et le développement d'une activité économique et ses emplois liés à l'ouverture de ce nouveau site d'exploitation de carrière
- par la compensation du site d'exploitation de carrière à Saint-Paul la Roche en Dordogne désormais fermé, propriété de la même société, aux caractéristiques similaires, situé à quelques kilomètres, d'autre part
- enfin par la nécessaire extraction de quartz en France, considéré comme un minéral indispensable à plusieurs types d'industries françaises et mondiales : industries aluminium, électronique et médicale notamment

Considérant que la mise en œuvre de ce projet nécessite la mise en compatibilité du PLU en vigueur de la commune de Thiviers,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Périgord-Limousin,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

(Jean-François BOST demande à ne pas prendre part au vote pour cause de conflit d'intérêt – le nombre de votants sera donc de 35)

35 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_28-DE

Reçu le 15/12/2021

Publié le 15/12/2021

AUTORISE son Président à engager et prescrire une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°3 du PLU de la commune de Thiviers dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau site d'exploitation de quartz projeté par IMERYS au lieu-dit Razac à Thiviers, compte tenu des caractéristiques de ce projet mentionnées ci-dessus

- **AUTORISE son Président à sélectionner, sur proposition de la commission intercommunale des Marchés à Procédure Adaptée, un bureau d'études en Urbanisme afin de réaliser cette mise en compatibilité n°3 du PLU de Thiviers, dans le respect des crédits ouverts au budget 2021 déjà voté**
- **AUTORISE son Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

Conformément aux articles R.153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée au préfet et affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera par ailleurs insérée, en caractères apparents dans un journal officiel diffusé dans le département de la Dordogne.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission.
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

